



commission des jeunes
du canton de vaud

Service de protection
de la jeunesse
A l'att. de Mme Elisabeth Adam
Unité d'appui juridique
Av. Longemalle 1
1020 RENENS

Lausanne, le 6 mai 2015

Prise de position de la Commission de jeunes du Canton de Vaud (Ci-après : CdJ Vaud) sur la participation de la Suisse au protocole facultatif n°3 sur les communications relatif à la convention internationale des droits de l'enfant

Madame,

Conformément à l'art. 9, al. 1, lettre a de la Loi sur le soutien aux activités de jeunesse (LSAJ), et en réponse à votre sollicitation datant d'avril 2015, la Commission de jeunes du Canton de Vaud (ci-après : CdJ Vaud) a le plaisir de vous transmettre sa prise de position concernant la participation de la Suisse au protocole n°3, sur les communications, relatif à la convention internationale des droits de l'enfant (CIDE).

Tout d'abord, la CdJ Vaud souhaite vous remercier de l'avoir sollicitée quant à cette thématique, ainsi du délai supplémentaire qui lui a été accordé pour y répondre. Nous avons eu, par la présente, l'occasion de discuter de la CIDE et de ce protocole facultatif lors d'une séance plénière, ce qui nous a permis de solliciter l'avis de l'intégralité de nos membres.

Ainsi, la CdJ Vaud se positionne favorable, à une très large majorité, à la ratification de ce protocole facultatif de la Suisse. Toutefois, elle relève que celui-ci n'est que peu contraignant pour les différents Etats, puisqu'il s'agit avant tout de communications déposées auprès du Comité des droits de l'enfant qui ne donneraient pas forcément de suites pénales, par opposition aux sollicitations faites auprès de la Cour Européenne des droits de l'homme.

Finalement, nous tenions à vous remercier de cette sollicitation qui a suscité des réflexions enrichissantes pour les personnes qui ont étudié cette consultation.

En espérant avoir répondu de manière concrète à votre sollicitation, nous vous remercions encore une fois de votre confiance et vous prions de recevoir, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DE LA COMMISSION DE JEUNES DU CANTON DE VAUD :



Rodolphe Mæusli
Président de la CdJ-Vaud

Copie à :

- M. Frédéric Cerchia, Délégué cantonal à l'Enfance et à la jeunesse.
- M. Christophe Bornand, Chef du Service de protection de la jeunesse.